

COMITE DE GESTION HYDRAULIQUE DU SITE NATURA 2000 ZONE HUMIDE LES ORPELLIERES

COMPTE-RENDU du COGEST Hydro du 03/04/2018

EMETTEUR	EPTB Orb et Libron – A. GUERRERO	13/04/2018
VISA du GESTIONNAIRE	CABM - Direction Générale Aménagement et Travaux du Territoire	14/05/2018

Pièces jointes:

- Liste des personnes invitées.
- Liste des personnes présentes à la réunion.
- PowerPoint présenté.

Objet : Compte-rendu du comité de gestion hydraulique du site Natura 2000 zone humide les Orpellières du 03 avril 2018 au centre de vacances Mer et Soleil PEP 34 à Valras Plage.

Les personnes suivantes étaient excusées :

- Nadine BOSC BOSSUT – Agence de l'Eau RMC - Délégation Montpellier,
- Murielle RIBOT - Conseil Régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Cette réunion avait pour objet de :

- Rappeler les objectifs de restauration de la zone humides des Orpellières.
- Faire le bilan des événements climatiques 1^{er} mars 2018.
- Présenter les modalités de gestion hydraulique et d'entretien des fossés de la zone humide.

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : remercie les membres présents et Monsieur RIVALLAIN pour l'accueil du comité de gestion hydraulique dans son établissement. Les comptes rendu des comités et les présentations PowerPoint sont téléchargeables sur le site www.vallees-orb-libron.fr/la-zone-humide-les-orpellieres. Présentation du 03/04/2018 ci joint au compte-rendu.

M. NOGUES – Président de l'ASA Plaine de l'Orb : pour qu'il y ait moins d'eau dans les campings, une station de relevage pourrait être envisagée près de la Séoune. Les eaux de la Séoune descendent le long des fossés jusqu'à la station des Drilles et sont renvoyées dans la Maïre. Autant intercepter l'eau salée en amont et la rejeter directement à la mer.

M. MIGNARD - Administrateur de l'ASA Plaine de l'Orb : le radier du pont de la départementale sur la grande roubine a été mal calé et fait office de seuil. La station des Drilles ne parvient pas à drainer correctement les eaux des campings, situés en amont de l'ouvrage.

M. AMAT – Camping Le Sérignan Plage : n'est pas favorable à ce dispositif car il nécessitera une demande administrative au titre de la loi sur l'eau et la distance entre la Séoune et le bord de mer est importante. Au final ce dispositif risque de déstabiliser le pied de la dune et sera peut-être inefficace lors de l'élévation de la mer. Une gestion optimisée du Canaletto serait préférable. A-t-on invité les services de l'Etat à cette réunion ?

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : la DREAL de Montpellier et tous les services de la DDTM ont été invités à participer au COGEST.

Mme LAPIQUE - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : suite aux travaux, il conviendra de procéder à l'entretien régulier des ouvrages et canaux afin de conserver une efficacité optimale des écoulements. La gestion et l'entretien seront formalisés à travers une convention de gestion entre les communes, l'ASA Plaine de l'Orb et la CABM.

Cette convention est axée sur plusieurs points : l'entretien courant des aménagements (débroussaillage, curage...), l'entretien post-événements météorologiques forts, la manipulation des vannes. L'entretien des canaux et ouvrages hydrauliques incomberont à l'ASA, tandis que l'entretien des passages submersibles et buses seront à la charge des communes. En cas de dégâts de voirie, l'a CABM fera les travaux.

Concernant la manipulation des vannes, l'ASA doit désigner des référents parmi ses adhérents qui seront responsables de la manipulation. Monsieur Bonnes serait déjà identifié comme personne en charge de la manipulation de la petite vanne. Le protocole de gestion des vannes selon les scénarii (inondation, coup de mer ou les deux en même temps) sera clairement explicité dans la convention. Pour faciliter la lecture des niveaux d'eau, des échelles limnimétriques sont installées au niveau des deux ouvrages.

Une visite annuelle aux mois d'avril/mai déterminera les travaux à effectuer dans le cadre de cette convention. Le programme de travaux sera proposé et validé en COGEST hydraulique.

M. AMAT – Camping Le Sérignan Plage : souhaiterait que l'état des lieux soit fait au plus tôt, avant l'équinoxe d'automne. Est-ce que l'entretien concerne tous les fossés ? La somme de 1 000 € pour l'entretien des réseaux paraît faible au regard du linéaire.

M. NOGUES – Président de l'ASA Plaine de l'Orb: l'entretien des fossés, c'est 1 000 € par an sur 3 ans. Ce n'est peut-être pas beaucoup mais si c'est bien fait, cela suffit.

M. HIRIGOYEN - Conservatoire du Littoral : il faut faire attention au délai d'instruction des marchés publics. Selon la collectivité, le délai peut-être important entre la programmation des travaux et leur réalisation.

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : l'objectif est de boucler un programme d'entretien au plus tard fin juin pour démarrer les travaux début septembre, avant les pluies automnales. Le programme d'entretien des fossés et des ouvrages sera actualisé chaque année. Le linéaire est inscrit dans la convention. Les interventions se cantonneront à la zone humide du plan de gestion des Orpellières. L'ASA sera maître d'ouvrage des travaux, les procédures seront simplifiées.

M. RIPPERT - EPTB Orb-Libron : le travail de concertation et d'organisation sur la plaine des Orpellières est utile et ils prédéfinissent ce qui peut être la gestion des réseaux hydrauliques à l'échelle de la basse plaine de l'Orb. Rappelle la nécessité d'une vision d'ensemble et le lancement prochain d'une étude hydraulique sur le Delta de l'Orb.

M. BONNE - Agriculteur Eleveur aux Orpellières : lors de la submersion marine du 1^{er} mars, les travaux de restauration hydraulique ont montré leur utilité. Lorsque nous nous sommes rendus dans les prés pour évacuer les chevaux, nous avons vu l'eau de mer sortir de la plaine pour rejoindre l'Orb. Les chevaux étaient en sécurité. Le ressuyage a été rapide, les terrains non pas étaient immergés longtemps. Avant l'eau salée stagnée, puis rentrée à l'intérieur des terres. Pour cette submersion marine équivalente à celle de 2014, nous avons eu moins d'eau que prévu, environ 10 cm au lieu des 80 cm attendue et cela malgré un panne électrique de la station des Drilles. Pour éviter que les eaux débordent dans les quartiers de Sérignan Plage, il faut une meilleure gestion des vannes situées derrière le camping le Clos de Vigile. Leurs ouvertures permettraient d'évacuer le surplus des eaux vers le grau de la Maïre.

M. MIGNARD - Administrateur de l'ASA Plaine de l'Orb: ces vannes doivent être manipulées avec précaution, en fonction des niveaux d'eau entre les fossés de l'ASA et l'étang de la Maïre, sinon c'est l'effet inverse qui se produit, l'eau de mer rentre dans les terres.

M. CARMINIANI - Service Technique mairie de Sérignan : les passages submersibles sont des contraintes car ils génèrent des coûts d'entretien, des moyens humains, des heures d'astreintes pour la fermeture de la barrière lors des inondations. Propose d'étudier la mise hors d'eau de la route en posant des buses ou des cadres dans les passages submersibles et en respectant les sections d'écoulement. La route ne serait plus interrompue lors des submersions.

M. RIPPERT - EPTB Orb-Libron : lors des coups de mer, nous avons vu que les passages submersibles ont été utiles pour limiter les débordements des eaux salées vers les terres agricoles. Le risque d'un aménagement avec des buses et qu'il soit moins efficace et génère d'autres inconvénients. Dans tous

les cas les cotes des ouvrages et les sections hydrauliques doivent être identiques pour faire passer la même quantité d'eau.

M. AMAT – Camping Le Sérignan Plage : il ne faut pas que les passages submersibles soient en quelques sortes l'arbre qui cache la forêt. Comme nous l'avons tous constaté, la submersion marine a été fort, rapide, avec une érosion du cordon dunaire, un élargissement des brèches et des entrées d'eau importantes. Une partie de la route était inondée. Les passages submersibles n'y sont pour rien, bien au contraire, ils ont permis un ressuyage des eaux plus rapide de la plaine vers l'Orb.

Ces évènements appellent 2 observations :

1 – Avec ces passages submersibles, nous sommes parvenus à un équilibre entre l'entrée des eaux marines par les brèches et leur sortie vers le fleuve l'Orb. On a constaté que même avec une crue de plus de 600 m³/s, les eaux marines s'évacuent vers le fleuve. En même temps avec ce débit le PCS de Sérignan préconise la fermeture de la route donc on ne change rien à la situation. Avec des buses, l'eau aura du mal à s'évacuer et où finira-t-elle par s'écouler ? L'eau de mer doit s'évacuer vers l'Orb.

2 - Avec l'élargissement des brèches, la quantité d'eau qui rentre sera de plus en plus importante, il faudra alors se poser la question de l'élargissement des passages submersibles ou d'en créer de nouveaux. La question du busage de la route ne se posera même plus car toute la voirie sera submergée. En se focalisant sur l'évacuation de l'eau, on va résoudre un problème mais pas la cause.

Mme COURSEILLE - Agence l'eau RMC : le busage des passages submersibles présente des inconvénients. En plus des pertes de charge que génèrent les buses, c'est le problème de l'embâclement et de l'ensablement qui se produira lors de la montée des eaux fluviales ou marines. Les buses seront peut être entretenues avant les évènements mais elles perdront leur efficacité au moment des inondations.

M. RIVALLAIN - Centre de Vacances PEP34 : cela fait 10 ans que nous résidons au centre. Nous ne comprenons pas pourquoi le passage devant le domaine des Orpellières est resté en eau si longtemps. Nous n'avons pas été prévenus lors de la montée des eaux et les barrières ont été posées après les évènements. Lorsque la route est redevenue accessible, les panneaux « route fermées » sont restés plus d'une semaine sur place.

Mme LAPIQUE - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : une barrière réglementaire sera installée la semaine prochaine, l'installation à pris du retard en raison des fortes pluies qui rendraient impossible le séchage du béton des fondations. Le seuil limite de la hauteur d'eau avant fermeture de la barrière a été conjointement fixé à 20 cm au point le plus bas des passages. Pour visualiser cette hauteur d'eau, des potelets vont être installés aux abords des passages avec une bande réfléchissante afin d'être visible la nuit. Lorsque cette bande réfléchissante sera sous l'eau, il faudra procéder à la fermeture de la route.

M. RIVALLAIN - Centre de Vacances PEP34 : qui procèdera à la fermeture de cette barrière ? Et qui aura les clés ?

Mme LAPIQUE - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : c'est la Police municipale de Sérignan qui procédera à la fermeture après alerte de la commune. Les habitants des Orpellières auront un exemplaire de clés.

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : nous avons assisté à la convergence d'évènements climatiques et en avons tiré plusieurs enseignements :

Nous avons acté la fermeture de la route si plus de 20 cm d'eau dans les passages. Le 1^{er} et 2 mars, lors des coups de mer, la hauteur d'eau sur la plaine a été estimée à 1,55 Ngf minimum. La route était recouverte par endroit de 20 à 40 cm d'eau. Les buses n'auraient pas évité la submersion de la route. Il y a des ajustements, des aménagements pour améliorer les écoulements des eaux. L'entretien des fossés est primordial car la topographie de la plaine est faible, de l'ordre 50 centimètres environ. La suppression d'un embâcle sur le Canaletto a permis de réduire de 10 cm la hauteur d'eau sur le passage submersible devant les Orpellières. L'évacuation des déblais à l'aval immédiat du 2^{ème} passage submersible éviterait sa mise en charge et une circulation plus rapide des eaux vers l'Orb. L'aménagement des passerelles en bois posent un problème. Le platelage est calé au fil d'eau et la structure porteuse obstrue la section des fossés de plus de 45 %. La conservation de la section d'écoulement et de certains merlons de terre bordant les fossés sont nécessaires à la bonne circulation des eaux. Enfin, si on veut réduire le temps d'immersion du casier nord (coté Domaine), on peut ouvrir la petite vanne du Canaletto plus tôt pour permettre à l'eau de s'échapper vers la grande roubine.

M. VINCEDET - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : précise que la pose des passerelles bois n'est pas terminée et que le chantier a été interrompu pour cause d'intempérie. Le calage définitif des passerelles ne devrait plus poser de problèmes.

M. AMAT – Camping Le Sérignan Plage : le retour des eaux salines vers la grande roubine n'est pas souhaitable contenu des efforts qui ont été engagés pour maîtriser les entrées marines. Lors de la construction du pont sur le Canaletto, le radier de l'ouvrage a été calé beaucoup trop haut. Les écoulements se font lentement. En reprenant les dimensions du fossé et de l'ouvrage, on supprime la contre pente et on augmente la vitesse d'écoulement.

M. RIPPET - EPTB Orb-Libron : doute de l'efficacité des travaux sur amélioration du ressuyage. Le gain est de 15 cm, sur une si longue distance cela représente peu de pente.

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : entre les 2 vannes du Canaletto, il y a 13 cm de contre pente. Mais le radier de la grande vanne est situé à 0,84 NGf. Si on descend ce radier au niveau de l'Orb on gagne 0,70 mètre de pente. L'autre scénario est de reprendre le gabarit des fossés depuis le passage submersible jusqu'à l'Orb. On gagne 1 mètre de pente en évitant la réfection de 2 ouvrages d'art (passages sous la route) et le recalibrage du Canaletto. Le cout financier serait moindre puisqu'il s'agit de travaux de terrassement. A l'origine ce scénario n'a pas été retenu car les contraintes environnementales et financières ne le permettaient pas. Quelle est la position de la CABM ?

M. VINCEDET - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : l'eau est restée trop longtemps sur le passage submersible devant le domaine. Avant d'étudier la pose de buses ou la

modification des passages submersibles, il faut envisager des solutions pour optimiser le ressuyage. Est-ce que le EPTB Orb et Libron peut étudier ce scénario ?

M. RIPPERT - EPTB Orb-Libron : on peut proposer un avant-projet avec les avantages hydrauliques et un cout estimatif.

M. AMAT – Camping Le Sérignan Plage : la réalisation de ces travaux que vous autoriserez, serait une compensation à l'élargissement des brèches et aux submersions marines qui touchent ce territoire. L'idéal serait qu'il y ait moins d'eau salée qui rentre et plus d'eau qui sorte.

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : propose de déplacer la barrière de sécurité au début du Canaletto. Cela permettrait au véhicule de faire demi-tour plus facilement. A la dernière submersion, la route était coupée avant d'arriver à la future barrière.

Mme LAPIQUE - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : Ce choix a été fait pour éviter le contournement de la barrière par la route longeant les berges de l'Orb.

M. RIPPERT - EPTB Orb-Libron : il faut baser l'alerte submersion/inondation de la plaine des Orpellières sur les critères communs dans les PCS de Sérignan et de Valras Plage.

Mme DUMONT - Service aménagement territoire mairie de Sérignan : peut-on disposer des conventions pour intégrer les consignes dans le PCS ?

Mme LAPIQUE - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : nous rédigeons actuellement cette convention qui sera à priori tripartite (communes, ASA, CABM). Une réunion de travail avec les différentes parties sera programmée rapidement.

M. VINCEDET - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : concernant l'ouverture des brèches suite aux coups de mer, il est précisé que l'Agglo a confié à l'EID une mission d'étude pour le traitement de la faiblesse altimétrique identifiée au niveau de la dune. Des travaux devraient avoir lieu cet été avec la pose de ganivelles. Une étude technique est également en cours avec l'EID pour dresser un constat de la dune et des graus après les coups de mer de cet hiver.

M. AMAT – Camping Le Sérignan Plage : suggère de poser les ganivelles à l'automne pour éviter le vandalisme. Par expérience, les ganivelles fraîchement posées servent surtout de combustible pour les grillades estivales.

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : propose de réunir le prochain COGEST à l'automne 2018 pour valider les conventions, présenter les projets de la CABM et de l'EPTB. N'ayant plus de questions, l'ordre du jour étant épuisé, les participants sont remerciés et la séance est levée.

PERSONNES INVITES AU COMITE DE GESTION HYDRAULIQUE
ZONE HUMIDE LES ORPELLIERES
DU 03 AVRIL 2018

Alain GUERRERO - EPTB Orb et Libron
Anne COURSEILLE - Agence de l'Eau RMC
Alexandre RICHARD – Conseil Départemental Hérault
Caroline MULLER – Conseil Départemental Hérault
Cédric SAURON - Ecole de Voile Valras Plage
Christian VINCENDET - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Didier GIRARD - Mairie Valras Plage
Emma LAPIQUE - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Fabrice RENARD - DDTM Hérault SAT Ouest
Franck VASLET - Gendarmerie
Gaelle DUPUY - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
George NOGUES – Asa Plaine de l'Orb
Gwendal RIVALLAIN - Centre Mer et soleil Valras plage ADPEP 34
Jean Guy AMAT - Camping Sérignan Plage
Jean BONNE – Agriculteur Eleveur Orpellières Ranch St Jean
Jérôme HIRIGOYEN - Conservatoire du Littoral
Laurent RIPPET - EPTB Orb et Libron
Muriel ALEXANDRE - Conseil Départemental Hérault
Murielle RIBOT - Conseil Régional LRMP
Nadine BOSBOSSUT - Agence de l'Eau RMC
Pierre ROMATICO - Mairie Sérignan
Service Cultures Marines et Littoral DDTM Hérault
Service Nature et Biodiversité DDTM Hérault
Service Police des Eaux Littorales DDTM Hérault
Service Vigilance Territoriale - Conseil aux territoires DDTM Hérault
Sophie NOGUES - Chambre Agriculture Hérault
Sylvie DUMONT – Service aménagement du territoire - Mairie Sérignan
William VINAY - DREAL Languedoc-Roussillon/SN/PEL
Yann MORVAN - Conseil Départemental Hérault
Yann GESHORS - Association de Sauvegarde du Littoral des Orpellières



COMITE DE GESTION HYDRAULIQUE

ZONE HUMIDE LES ORPELLIERES
ZSC FR9101434

VALRAS PLAGE, 03 AVRIL 2018

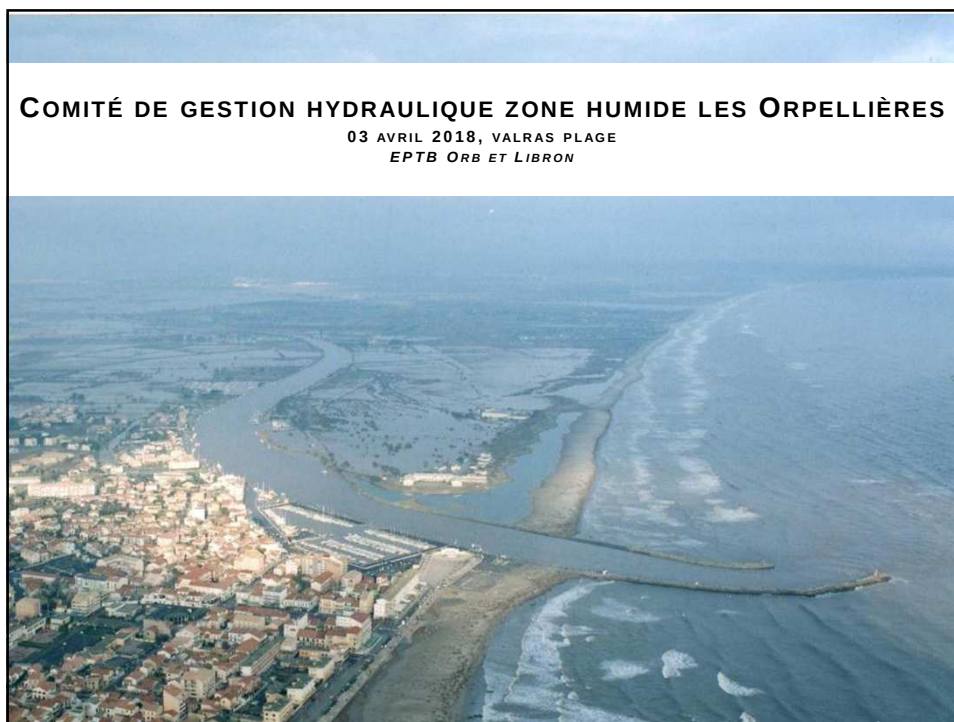


FEUILLE DE PRESENCE

NOM	REPRESENTANT - SIGNATURE
ANAS JEAN-GUY	CAMPING SERIGNAN
LITTEINANA FABIAN	CAMPING PERIGNAN PLAGE
ABANI GUERMIER	EPTB Orb & Libron
NOGUES BERNARD	ASA Serignan
HIGNARD Jean Pierre	-
COURSETTE Anne	Agence de l'Eau RMC Bousville
RIPPERT Laurent	EPTB Orb & Libron
RIUAUAIN GWENDAL	CENTRE MER ET SOLEIL
GESHORS Yann	Asso. Sauvage de Littoral Orpellières
Bonnes Jean	-
Jérôme HIRIGOYEN	Conservatoire du littoral
Emma LAPIQUE	CABM
EMMANUEL CRAPIZ	CABM
Alexandre RICHARD	CD 34
Christian VINCENT	CABM
NOGUES Sophie	Agglo.
DURONT Sylvie	-
GUAGNINI Cedric	CABM
	SERIGNAN SERIGNAN.

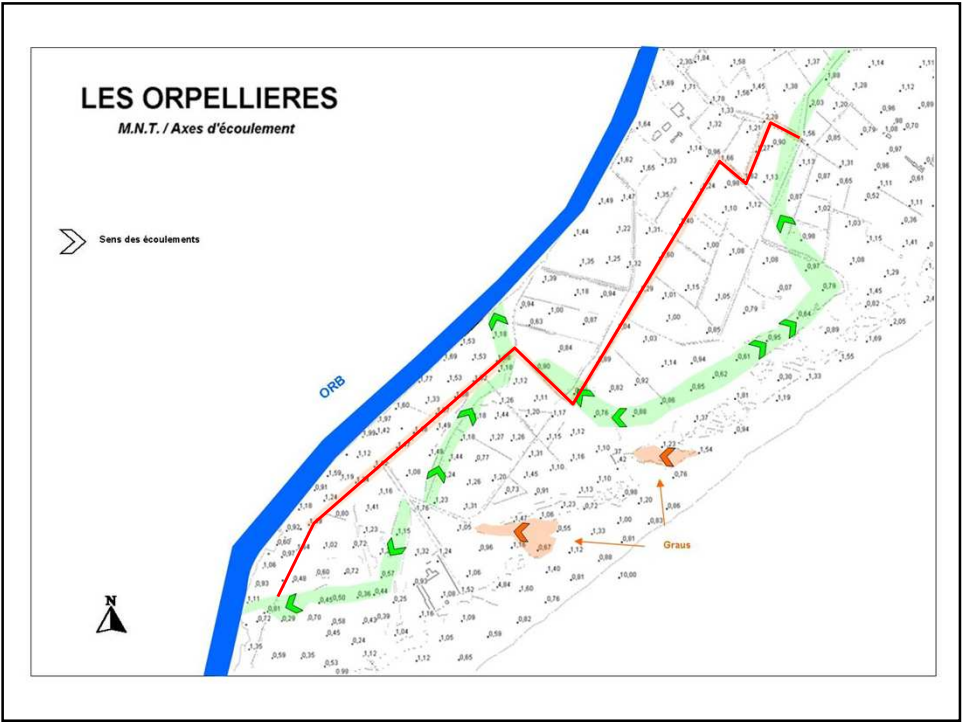
Etablissement Public de Bassin Versant Orb et Libron

1 / 2



COMITÉ DE GESTION HYDRAULIQUE ZONE HUMIDE LES ORPELLIÈRES
 04 AVRIL 2018, VALRAS PLAGE
 EPTB ORB ET LIBRON

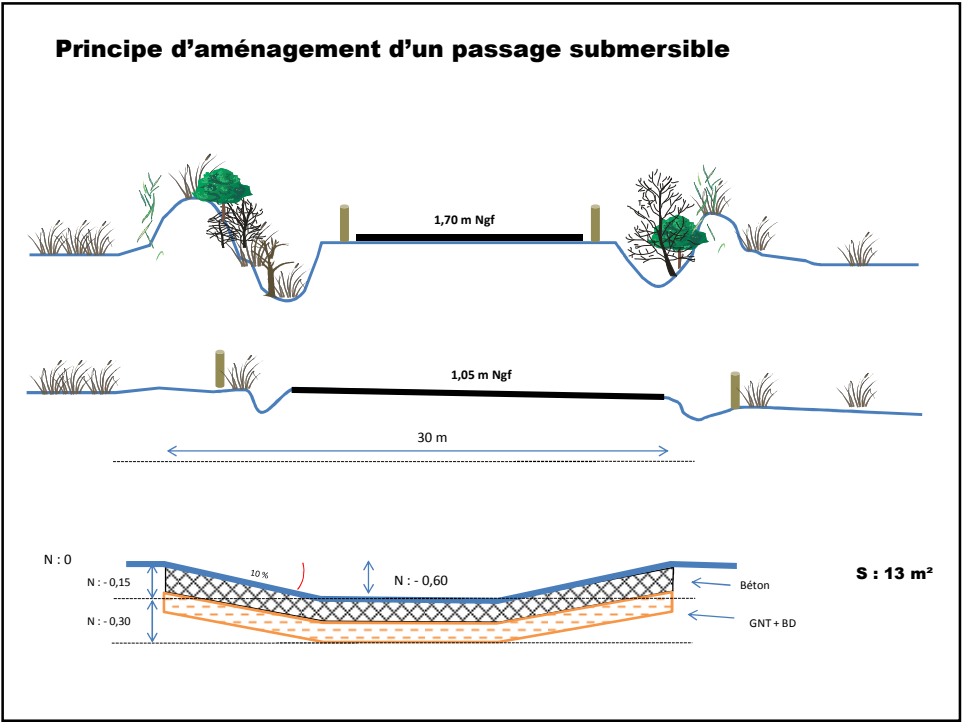
- Site des Orpellières zone Natura 2000 au titre de la "Directive Habitat" dont 144 ha sont propriétés du Conservatoire du Littoral.
- Document d'Objectifs : validé le 21 Octobre 2014 valant plan de gestion des terrains du Conservatoire.
- CABM est structure animatrice depuis le 28 février 2014 et co gestionnaire principal des terrains du Conservatoire avec les communes de Sérignan et Valras Plage.
- Plan de gestion hydraulique de la zone humide des Orpellières validé au COGEST hydraulique 12/05/2016 , au Copil Natura 11/01/2017 et approuvé au Conseil Communautaire (MO) le 19/05/2016.
- Novembre 2017, mise en œuvre des travaux hydrauliques de la zone humide des Orpellières, maîtrise d'œuvre confiée au SMVOL .





Désignation	Objectifs
Réhabiliter/Restaurer le réseau hydraulique	Eclaircissement de la végétation des fossés 5 000 ml Réprofilage des fossés 2 800 ml
	

Désignation	Objectifs
Décloisonnement hydraulique de la zone humide les Orpellières	Arasement des merlons de terre et digues 3 200 ml Interconnecter les fossés et roubines 40 pts
	

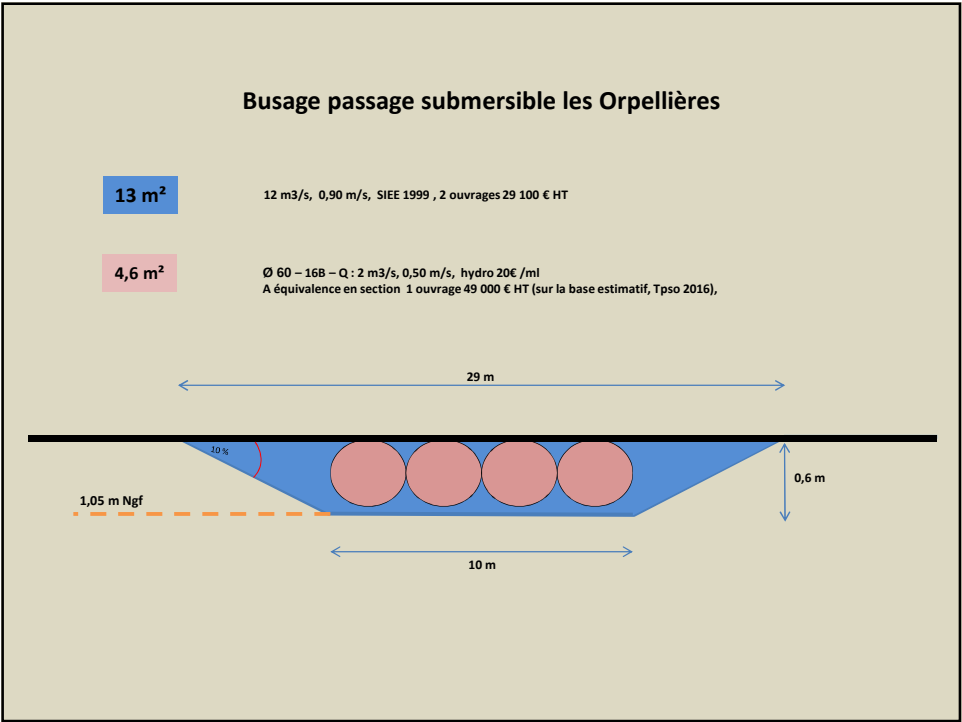


Désignation	Objectifs
Décloisonnement hydraulique de la zone humide les Orpellières	Mise en transparence de la route par la réalisation d'ouvrages submersibles sur la route des plages

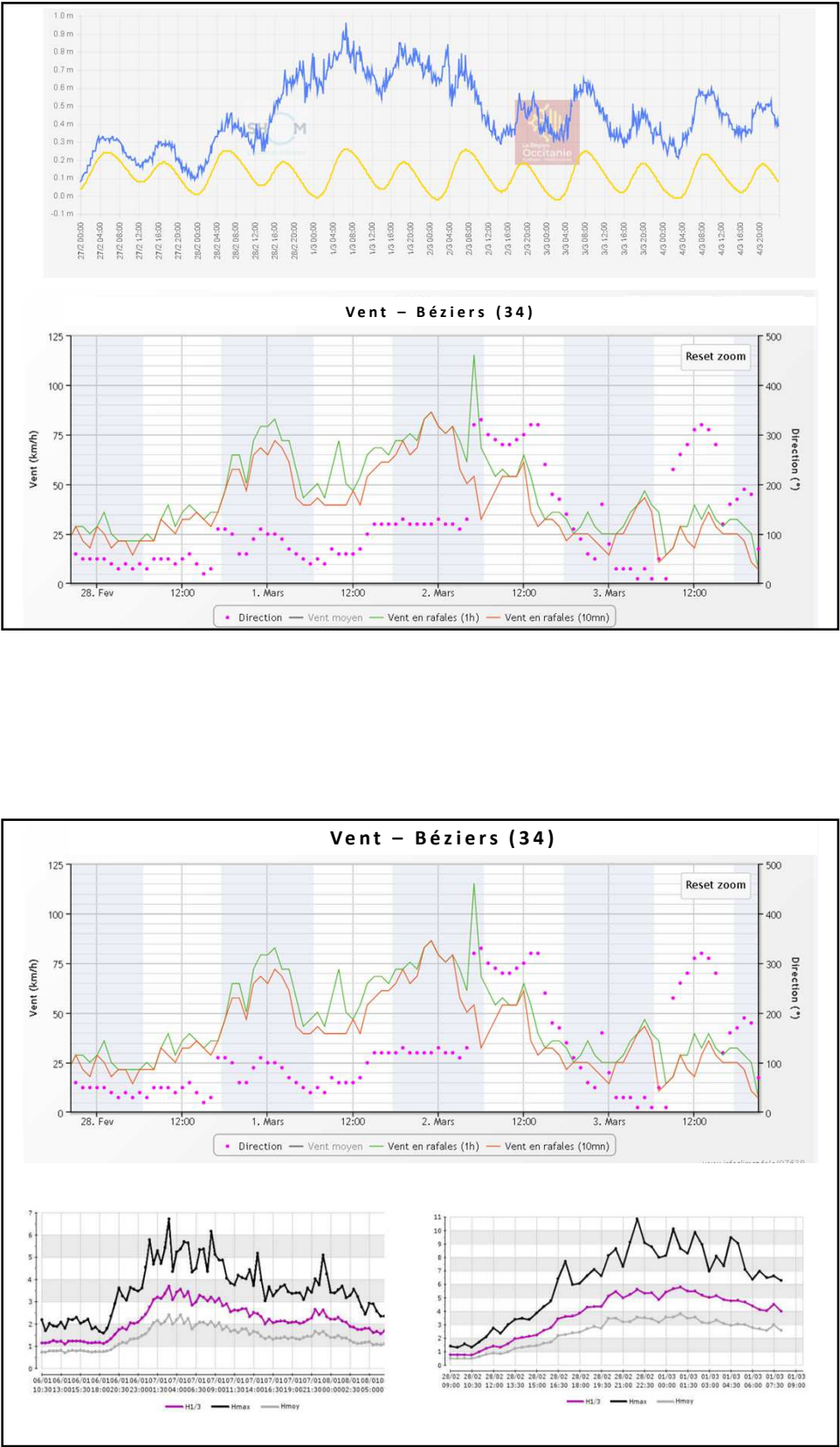


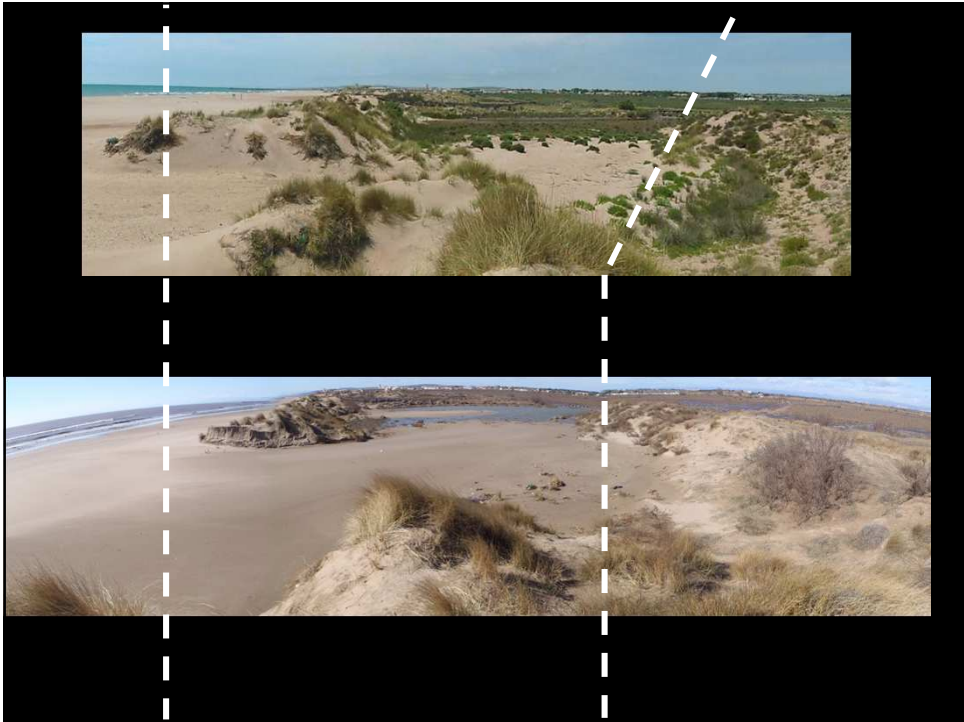
Désignation	Objectifs
Décloisonnement hydraulique de la zone humide les Orpellières	Mise en transparence de la route par la réalisation d'ouvrages submersibles sur la route des plages

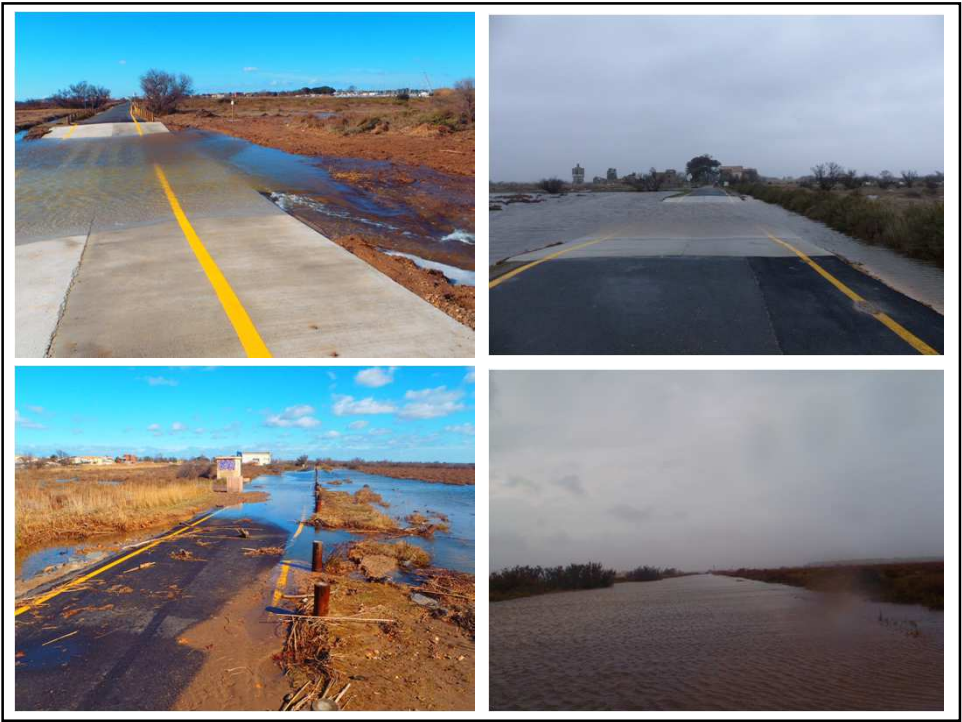


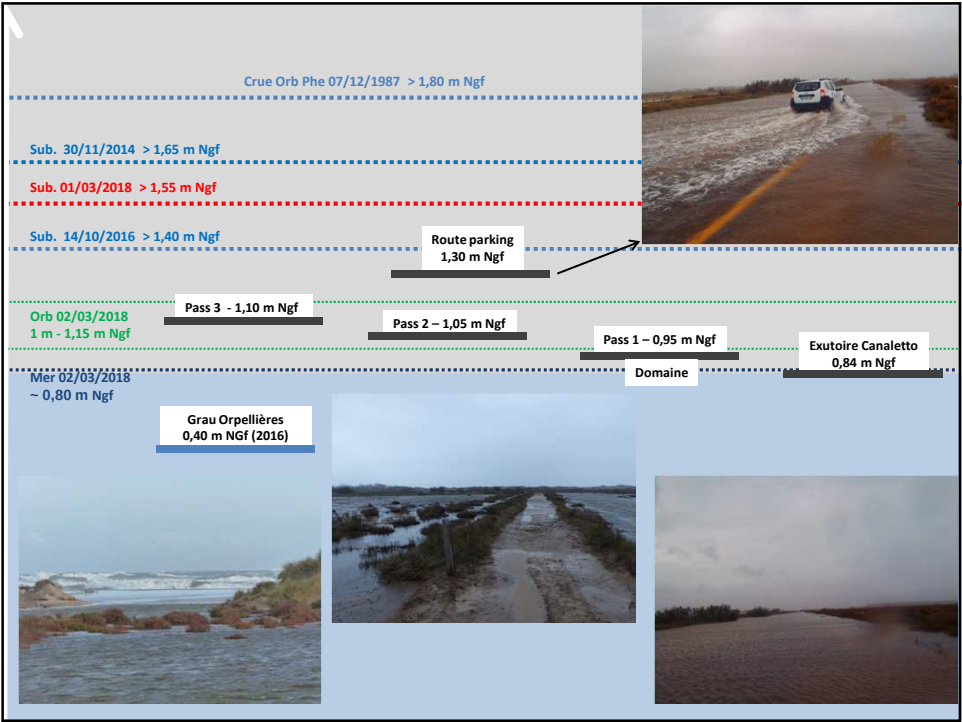




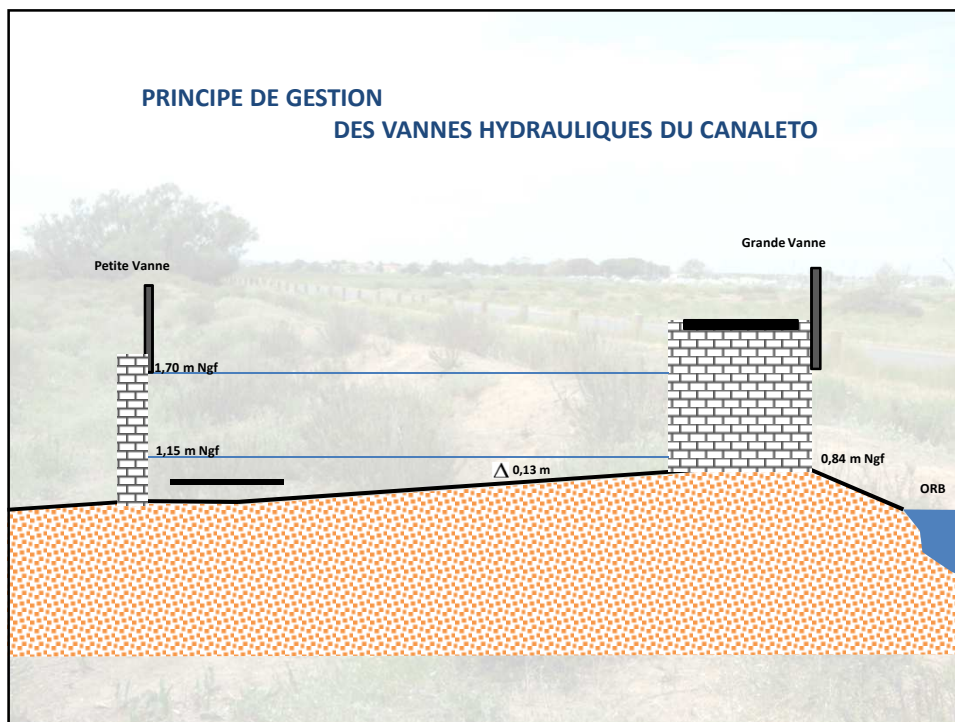












Convention de gestion des ouvrages hydrauliques (en cours)

- Entre l'Agglo, l'ASA et les Communes
- Objet : entretien des canaux, entretien des ouvrages hydrauliques, passages submersibles et des buses et la manipulation des ouvrages
- Durée : 5 ans
- État des lieux réalisé annuellement (mai) et validation en Cogest hydraulique des travaux à réaliser

Convention de gestion des ouvrages hydrauliques (en cours)

- **Entretien courant (débroussaillage, curage, désembaclement)**

Entretien des canaux (prioritaires et secondaires) : débroussaillage, désembaclement, curage éventuel

Entretien des buses et passages submersibles : désembaclement, débouchage des buses

Entretien des ouvrages hydrauliques (Grande vanne du Canaletto, petite vanne...) : nettoyage et désembaclement

- **Entretien post-épisode météorologique fort (coup de mer et inondation de l'Orb)**

Cas des passages submersibles : nettoyage et désembaclement réalisés par les communes

En cas de dégâts de voirie, l'Agglo est en charge des travaux.

Cas des ouvrages hydrauliques : nettoyage et désembaclement réalisés par l'ASA

- **Hors convention : manipulation de la barrière réglementaire**

Limite fixée par les communes, le SMVOI et la PM à 20 cm sur les passages submersibles à formaliser dans la mise à jour du plan communal de sauvegardes des communes

Emprise des travaux
Réfection des connexions
des canaux

Légende
Réseaux hydrauliques
Interventions



Entretien des ouvrages

Grande vanne du
Canaletto

Petite vanne du
Canaletto

Buse 1

Passages
submersibles 1

Passages
submersibles 2

Buse 2, 3 et 4

Buse 5

0 50 100
mètres

